



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 21

Date de convocation : 23/05/2016

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 mai 2016**

--- o0o ---

L'an deux mille seize, le trente mai, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS (a procuration pour Mme DARGELOSSE), M. DUBOS (a procuration pour M. DUPLA), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. DUCASSE, M. BRUEY, Mme ULMANN, MM. LAFOURCADE, GAILLARDET, DUBUN, GOSSELIN, Mme GARRIDO, M. TAUZIA, Mme DAUGREILH.

Etaient excusés : Mmes DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), DARGELOSSE (a donné procuration à Mme DEGOS), CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUERES), M. DUPLA (a donné procuration à M. DUBOS), Mme THIEBLIN.

Un scrutin a eu lieu, Mme ULMANN Catherine a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n°8

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : CCPT – fonds de concours – Répartition selon programme travaux – Route de DAX

Après une présentation des travaux par Eric LAMOTHE Adjoint aux travaux sur le déroulé du chantier route de DAX, M. le Maire présente le projet de délibération :

Au budget primitif de la commune, sont inscrits des crédits pour un fonds de concours de la CCPT pour des travaux ou achats de matériels.

Au titre de l'opération aménagements travaux « entrée de ville Route de DAX », opération estimée à un montant de 305 164,20 € HT, à laquelle s'ajoute divers aménagements dont notamment accès Landes OASIS entre 10 000 et 30 000 € HT, il est proposé à notre assemblée de solliciter une partie de fonds de concours à hauteur de 150 000 €.

Il est précisé qu'une convention sera signée entre la CCPT et la Commune de TARTAS, précisant les modalités de cette opération.

Après en avoir délibéré**Oui l'exposé du rapporteur****LE CONSEIL MUNICIPAL****A l'unanimité****SOLLICITE** une partie de fonds de concours à hauteur de 150 000 €.

Il est précisé qu'une convention sera signée entre la CCPT et la Commune de TARTAS, précisant les modalités de cette opération.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES

